

Avec le concours de :



LES ROBES DU DROIT DE LA CONSTRUCTION

Les 40 ans de la Loi « Spinetta » sur la responsabilité et
l'assurance construction : questions et perspectives

LUNDI 26 MARS 2018

FACULTE DE DROIT ET SCIENCE POLITIQUE DE MONTPELLIER



PROGRAMME DU COLLOQUE

ORGANISE PAR

LE LABORATOIRE DE DROIT PRIVE ET

L'ASSOCIATION LES ROBES DU DROIT DE LA CONSTRUCTION

FACULTE DE DROIT ET DE SCIENCE POLITIQUE, AMPHI C, 39 RUE DE L'UNIVERSITE – 34 000 MONTPELLIER

LES 40 ANS DE LA LOI « SPINETTA »

SUR LA RESPONSABILITE ET L'ASSURANCE CONSTRUCTIONS : QUESTIONS ET PERSPECTIVES

8h30 Accueil des participants

8h45 Ouverture du colloque par Monsieur Philippe Pétel, Doyen de la Faculté

Présentation de la journée par Me Patrick MELMOUX et Mme Solange Becqué-Ickowicz

**Matinée sous la présidence de Madame Solange Becqué-Ickowicz,
Professeur à l'Université de Montpellier**

9h00 Questions autour des acteurs

Mathieu Poumarède, Professeur à l'Université de Toulouse I Capitole, Directeur de l'IEJUC

9h30 Table ronde

Frédéric Carteret, Président régional de LCA-FFB Occitanie-Midi Pyrénées

Bérengère Joly, Directrice juridique de la Fédération des promoteurs immobiliers

Christian Jossinet, Ingénieur BTP spécialité géotechnique, Expert de justice près de la Cour d'Appel de Montpellier

Sarah Lespinasse ; Chef du service Assurance, Direction juridique et fiscale de la Fédération Française du Bâtiment

Discussion avec la salle – Pause-café

10h30 Questions autour de l'ouvrage

Claire Poitevin, Maître de conférences à l'Université de Nîmes, Avocat au barreau de Montpellier au sein du Cabinet Verbateam

Patrick Melmoux, Docteur en droit, Avocat au barreau de Montpellier au sein du cabinet Verbateam

11h15 Questions autour des dommages

Gwénaelle Durand-Pasquier, Professeur à l'Université de Rennes

Marc Dhauteville, Architecte DPLG, Expert de Justice près de la Cour d'Appel de Montpellier

12h Synthèse de la matinée :

Le point de vue du magistrat, **Valérie Georget**, Conseiller à la troisième Chambre civile de la Cour de Cassation

Remise du prix de l'association « Les Robes du Droit de la Construction » au meilleur étudiant du M2 Droit immobilier de Montpellier promotion 2016-2017

Déjeuner dans le cloître

**Après-midi sous la présidence de Madame Valérie GEORGET,
Conseiller à la troisième chambre civile de la Cour de Cassation**

14h30 Question autour du régime de la loi

Solange Becqué-Ickowicz, Professeur à l'Université de Montpellier, Codirectrice du M2 Droit Immobilier

Cyrille Auché, Avocat au barreau de Montpellier au sein du cabinet Verbateam

15h15 Question autour de l'assurance construction : Un Droit autonome ?

David Noguéro, Professeur à l'Université René Descartes (Paris V) Sorbonne Paris Cité

Jean Roussel, Directeur du Centre d'Etudes d'Assurances (CEA), Chargé d'enseignement à l'Université Paris II et à l'Institut des Assurances de Paris (IAP)

Conclusion : Perspectives

16h00 La loi Spinetta et les projets de réforme

Olivier Gout, Professeur à l'Université Jean Moulin Lyon III

16h30 Présentation du travail des étudiants du M2 Droit immobilier : propositions d'amélioration de la loi et vote à mains levées

16h45 Propos conclusifs

Hugues Périnet-Marquet, Professeur à l'Université Panthéon-Assas Paris II, Directeur du M2 Droit immobilier et de la construction

BULLETIN D'INSCRIPTION

Renvoyer à **Association LES ROBES DU DROIT DE LA CONSTRUCTION**

Mme Christelle VALENTIN

209, rue Pina Bausch – 34 080 MONTPELLIER

Accompagné de votre règlement par chèque libellé à l'ordre de
LES ROBES DU DROIT DE LA CONSTRUCTION

Avant le 10 mars 2018

Nom :

Prénom :

Société :

Fonction :

Nombre de participants : 1

Montant de l'inscription au colloque X 50€ = 0

**Montant de la participation au
déjeuner : X 30€ = 0**

Un justificatif de paiement sera remis

« FORMATION VALIDEE AU TITRE DE LA FORMATION CONTINUE »